



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RFI

Question écrite n° 98657

Texte de la question

Une radio internationale est un moyen essentiel de connaissance, de culture et d'ouverture pour un pays. M. Philippe Tourtelier appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'incohérence, sinon une rupture d'égalité républicaine, de la diffusion des programmes de Radio France internationale (RFI) sur le territoire métropolitain. Première radio française d'actualité internationale, RFI émet en français 24 heures sur 24, partout dans le monde et en dix-neuf langues. S'il est évident que cette radio produit des émissions destinées à la diffusion internationale et contribue à l'action extérieure de la France, son contenu et son concept intéressent aussi des auditeurs français ou étrangers établis dans l'Hexagone. Ainsi la station RFI peut être captée en modulation de fréquence (FM), et également en ondes moyennes (AM), à Paris. Marginalement, quelques radios locales de la bande FM sont autorisées à reprendre certains programmes. Tout cela ajoute à l'accès incohérent et inégalitaire de l'information internationale, en fonction du lieu de résidence des auditeurs métropolitains. Sachant aussi que RFI, au même titre que les autres médias audiovisuels publics, bénéficie de la redevance, pourquoi le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui délivre les autorisations de diffusion, n'accorde-t-il pas des fréquences sur l'ensemble du territoire où est perçu cet impôt ? Prétexer de la vocation internationale de RFI pour interdire le même droit de l'écouter sur tout le territoire métropolitain paraît inadmissible. De même, il serait absurde de considérer uniquement RFI comme « la voix de la France à l'étranger », sans utiliser ses ondes pour permettre à tous les auditeurs d'être à l'écoute du reste du monde en privilégiant le développement d'un média de qualité traitant l'actualité internationale en continu. M. Antoine Schwartz, P-DG de RFI, n'a-t-il pas déclaré avoir un réel public pour les programmes diffusés en FM sur Paris : « Nos auditeurs nous écoutent surtout pour les nouvelles internationales, notamment celles qui concernent l'Afrique. On a un côté France Info international tout en restant fondamentalement tout actu. » Ce dernier serait prêt à être diffusé sur tout le territoire, si le Conseil supérieur de l'audiovisuel lui accordait des fréquences, souhait exprimé par de nombreuses personnes, notamment en Bretagne. En conséquence, tout en respectant le statut d'autorité indépendante du CSA, il lui demande s'il peut faire entendre ce point de vue aux membres de cet organisme pour permettre rapidement une diffusion des programmes de RFI sur l'ensemble du territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98657

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6710